

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatre novembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Evires, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Joël DUPERTHUY

Présents :

M. J. DUPERTHUY, Mme C.GURLIAT, M. D.DUPONT, Mme M-H FOSSATI ROYON, M. J-M CARRIER, Mme C. ANDREOLI, M. J-P DEMOLIS, Mme D. FLORENCE, M. N. MARTIN, Mme M-P SÉLLECCHIA, M. C. VEDOVINI

Absents excusés : Mme P. BELLEVIN-MUGNIER, M. J-B BONGOAT, Mme M-C BRUSSOZ, Mme C. DUPENLOUP.

Secrétaire de séance : Christian VEDOVINI

Public : 9

1. Approbation du Compte-rendu de la séance publique du 5 octobre 2016

Le compte rendu de la séance du 5 octobre est approuvé.

Toutefois, Mme Dominique FLORENCE fait part de sa surprise au conseil municipal de voir apparaître dans le compte rendu, une information concernant une explication donnée par M. le Maire sur un trac de l'association Azhure alors que d'autres points divers ont été abordés par le Public et n'ont pas figuré dans le compte rendu.

Pour information, Monsieur le Maire donne la parole à l'assistance une fois que la séance du Conseil Municipal est close. Les interventions du Public et les réponses des élus ne sont donc pas inscrites dans le compte-rendu du Conseil Municipal mais sont toutefois mises à disposition du public en Mairie.

2. Tarifs des terrains communaux 2016 - Délibération 2016 – 60

M. le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral n°2016-1397 qui indique la variation de l'indice à appliquer pour les prix des fermages des terres pour l'année 2016.

La variation est de - 0.42% pour l'échéance annuelle allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** d'appliquer la variation de - 0.42% pour les locations des terrains communaux, pour l'échéance annuelle allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

3. Forêt communale – Etat d'assiette et programme d'actions 2017 - Délibération 2016 – 61

M. Jean-Pierre DEMOLIS, conseiller délégué chargé des Bois et Forêts présente la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois et aux travaux sylvicoles à effectuer pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** la proposition du programme des coupes de bois,
- **Demande** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-après, pour l'année 2017.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface coupe (ha)	Coupe réglée / non réglée	Destination	Mode de vente	Mode mise à disposition	Condition d'inscription de la coupe
03	IRR	50	2	Réglée	Vente	Gré à Gré – contrat	Sur pied	PR-AU – autres cas de figure PRGM coupe non saisie

- **Autorise** Monsieur le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage.

- **Dit** que cette coupe de bois s'ajoute au programme des coupes de bois approuvé par délibération 2016-44 du 27 juin 2016.

- **Valide** les travaux sylvicoles pour l'année 2017 dont le montant estimatif s'élève à 2260€ H.T.

4. **Modification du temps de travail d'une ATSEM - Délibération 2016 – 62**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion 74 pour la modification de la durée hebdomadaire (suite à l'avis du médecin du Centre de Gestion de Haute-Savoie) de l'agent occupant le poste d'ATSEM souffrant d'une maladie invalidante.

Cette demande a été examinée par le Comité Technique Paritaire du CDG 74 en date du 24 septembre 2015 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** la réduction de son temps de travail à 17h30 par semaine hors vacances scolaires à compter du 1^{er} septembre 2015
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre et à signer un nouvel arrêté de modification de la durée hebdomadaire de travail.

5. **Mise à jour du tableau des emplois - Délibération 2016 – 63**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service (Nbre heures et minutes)
Filière administrative			
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	28 heures
Filière technique			
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	2 postes à 35 heures 1 poste à 25 heures
Filière scolaire			
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	1 poste à 40 heures 45mn 1 poste à 17 heures 30mn
ATSEM – contractuel	C	2	1 poste à 19 heures 45mn
ATSEM - contractuel			1 poste à 24 heures

6. Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Pour rappel, le Conseil Municipal a décidé, en 2014, d'attribuer au Trésorier une indemnité de conseil au taux de 100% pour toute la durée du mandat sauf nouvelle délibération.

M. Fastier, le trésorier de la Commune a transmis courant octobre le décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2016. Le montant de cette indemnité pour 2016 s'élève à 474.75 €.

↳ Le Conseil Municipal décide de reconduire l'indemnité

7. Produits irrécouvrables – admissions en non valeur - Délibération 2016 – 65

Monsieur le Maire explique que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **15 365.25 €**, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public

Exercice 2014

N° de Titre	Montant	Nature de la dette
247	16.05€	Redevance OM
110	2 000.00€	Location auberge juillet 2014
166	733.95€	Location auberge octobre 2014
184	2 000.00€	Location auberge novembre 2014
248	548.00€	Redevance OM
69	817.20€	Location auberge mai 2014
85	2 000.00€	Location auberge juin 2014

Exercice 2015

N° de Titre	Montant	Nature de la dette
17	750.00€	Location auberge février 2015
31	1 500.00€	Location auberge mars 2015
56	1 500.00€	Location auberge avril 2015
69	1 500.00€	Location auberge mai 2015
87	2 000.00€	Location auberge juin 2015

- **Dit** que les sommes nécessaires sont prévues à l'article 6541

8- Zone humide « Le Champ » : acquisition d'une parcelle de terrain -Délibération 2016 – 65

Lors de la séance du 8 avril 2016, le Conseil Municipal avait accepté d'acquérir une partie de la parcelle E 400, située sur un emplacement réservé et appartenant à M. Grosrey Gilles. Cette acquisition permettait l'extension de la zone humide « Le Champ ».

Monsieur le Maire informe que le géomètre M. Bernard NACHON a procédé au bornage définitif de la zone humide « Le Champ » et que la parcelle E 400 a fait l'objet d'un découpage.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle E 1786 (ex E 400p) appartenant à M. Grosrey Gilles d'une surface de 1041m² pour un montant de 1€ le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'acquérir la parcelle E 1786 (ex parcelle E 400) d'une surface de 1041m² concernée par l'emplacement réservé pour un montant de 1€ le m².
- **Dit** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
- **Dit que les** crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de 2016
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9- Vente d'une parcelle (E1785) située au lieu-dit Le Champ » - Délibération 2016 – 67

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de vendre à Madame SERVOL une parcelle de terrain qui est propriété communale.

Le terrain sur lequel est implanté une haie est cadastré section E n°1785 et a une superficie de 66m².

La parcelle étant en limite de la zone humide « Le Champ », Monsieur le Maire propose de la vendre à un prix de 1€ le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de vendre à Madame SERVOL la parcelle E 1785 d'une surface de 66m² sur la base de 1€ le m².
- **Dit** que la superficie du terrain vendu est de 66m² et que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 66€.
- **Dit** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10- Décisions du Maire - Délibération 2016 – 67

Devis validés

- Chemin des Clos – reprise de tranchée suite à passage réseau égouts : Entreprise Aravis Enrobage pour un montant de 3 094.00€ H.T
- Travaux d'aménagement de l'entrée de l'école maternelle : Entreprise Maulet TP pour un montant de 1 300.00 € H.T.
- Renouvellement de la classe mobile : Assistance informatique pour un montant de 4 130.00€ H.T
- Numérisation des actes d'Etat Civil : Entreprise Archives Multimédia pour un montant de 1 980.00€
- Machine à café pour l'auberge : Entreprise Monnet Xpresso pour un montant de 4340,00 € HT et une reprise de l'ancienne machine pour 1340€ H.T.

21h20 : Mme Pascale BELLEVIN-MUGNIER, conseillère municipale, retenue au Conseil d'Ecole prend part à la séance du Conseil Municipal

11. Rapports des Commissions

a) Commission Urbanisme

Dossiers d'Urbanisme délivrés

o Déclarations préalables

- M. CARRE Jimmy – 374 route de chez Piou – pour la création de fenêtres de toit
- M. CATHERIN Lionel – 141 route du Petit Béné – pour la modification et création d'ouverture
- Mme DANIS GRAVEL Claudie – 1398 route d'Arbusigny – pour la rénovation de toiture.
- M. DEJARDIN – 135 chemin des Plagnes – pour l'achèvement d'une maison existante
- M. GOTSCHMANN Roger Clôture – 777 route de la Chapelle Rambaud pour la

- création d'une clôture
 - M. PILLET André – 40 route des Contamines - pour la création de fenêtres de toit
 - o Permis de construire
 - M. BOBILLON Alexandre - 281 route du Champ – Création d'ouverture sen toiture et en façades
- b) Commission Finances
Mme Catherine Andréoli présente la proposition de budget pour l'année 2017 qui a été faite par la commission pour la préparation du budget général de la commune nouvelle.
- c) Commission Scolaire
Mme Pascale Bellevin-Mugnier fait un compte rendu du conseil d'école qui vient de se terminer.
Les membres du Conseil d'école remercient la municipalité pour les travaux effectués au groupe scolaire.
Ils sollicitent la Mairie pour l'installation d'une signalétique pour l'accès à la nouvelle garderie périscolaire

TAP : les inscriptions pour la 2^{ème} période sont en cours.
- d) Commission Bâtiments
Garderie périscolaire et liaison couverte : Situation sur les travaux
- e) CCPF - Commission Enfance et Jeunesse
Mise en place du Réseau d'Assistants Maternelles (RAM)
L'animatrice du RAM sera présente à Evires dans les locaux de la nouvelle garderie le mardi matin de 9h00 à 11h00.
Une information auprès de la population sera effectuée prochainement.
- f) Commune nouvelle Fillière – Commission communication
Rappel – atelier participatif samedi 5/11 au matin pour le choix du futur nom de la commune nouvelle
Site internet en cours de construction
Logo en cours

12. Questions diverses

Quelques dates :

- 03/12/2016 : Soirée savoyarde organisée par le club de foot d'Evires à la salle des Fêtes d'Arbusigny
- 09/12/2016 : Concert et marché de Noël organisés par l'Association Pour Nos Enfants
- 15/01/2017 : Vœux du Maire
- 23/04/2017 : Elections présidentielles – 1^{er} tour
- 29 au 01/05/2017 : week-end Jumelage Credin / Evires
- 07/05/2017 : Elections présidentielles – 2^{ème} tour
- 08/05/2017 : cérémonie du 8 mai
- 11/06/2017 : Elections législatives 1^{er} tour
- 18/06/2017 : Elections législatives 2^{ème} tour
- 08/10/2017 : repas des Aînés
- 11/11/2017 : Cérémonie du 11 novembre

Fin de séance : 22h15

Le secrétariat
C. VEDOVINI



Le Maire
Joël DUPERTHUY




